



**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 2 juillet 2025  
Convocation du : 25 juin 2025  
Conseillers en exercice : 35  
Conseillers présents : 24

L'an deux mille vingt cinq, le deux juillet à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Jean-Michel MONPAYS, Maire d'Armentières.

**PRESENTS :**

Jean-Michel MONPAYS, Laurent DERONNE, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Hugues QUESTE, Catherine DE PARIS, Jean-Louis MERTEN, Martine COBBAERT, Philippe CATTOIRE, Martine DUBREU, Bernard HAESBROECK, Grégory PICKEU, Alexis DEBUISSON, Véronique NAEYE, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Philémon BRUNET, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT

**EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

Sylvie GUSTIN pouvoir à Jean-Louis MERTEN, Thomas BLACTOT pouvoir à Martine COBBAERT, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI pouvoir à Catherine DE PARIS, Lahcem AIT EL HAJ pouvoir à Céline LEROUX, Rut LERNER-BERTRAND pouvoir à Martine DUBREU, Valérie PRINGUEZ pouvoir à Laurent DERONNE, Dominique BAILLEUL pouvoir à Jean-Michel MONPAYS, Carole CASIER pouvoir à Bernard HAESBROECK, Désiré BAILLON pouvoir à Michel PLOUY, Mylène DURIN-MERAD pouvoir à Hugues QUESTE, Mélanie DEZEURE pouvoir à Benjamin TISON-BEERNAERT

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Véronique NAEYE

DE25\_093

**FINANCES**  
**ÉCOLES PRIMAIRES PRIVÉES**  
**CLASSES D'ENVIRONNEMENT D'ÉLÈVES ARMENTIÉROIS**  
**PARTICIPATION FINANCIÈRE**

*Autorisation - Approbation*

\*\*\*

Par délibérations n° 261 du 31 mars 1992, n° 511 du 7 juillet 1999 et n° 198 du 28 mars 2002, le Conseil Municipal a autorisé le versement d'une contribution forfaitaire aux comités de gestion des écoles privées qui organisent des classes d'environnement (neige, nature, etc..).

Cette contribution concerne les élèves armentiérois scolarisés dans une école élémentaire privée d'Armentières.

Par délibération n° 73 du 26 juin 2008, le Conseil Municipal a décidé :

- de ramener le calcul de l'aide financière en journée/séjour, afin de faciliter ensuite le versement de la subvention,
- de régulariser la durée maximale des séjours.

Pour l'année scolaire 2025/2026, la municipalité a décidé de maintenir à 10 jours sur place les séjours en classe d'environnement, sans modification des contributions existantes.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- D'accorder une participation financière de 13,07 € par jour / élève armentiérois, dans une limite de 10 jours maximum, une seule fois au cours de la scolarité des élèves.
- D'inscrire les dépenses correspondantes aux budgets des exercices en cours et à venir.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Ainsi fait et délibéré  
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,  
Le Maire,

**Véronique NAEYE**  
Conseillère Municipale  
Secrétaire de Séance

**Jean-Michel MONPAYS**